

# presse - autorisation d'image

Le journaliste doit recueillir l'autorisation individuelle expresse et donc le consentement libre et éclairé de chacune des personnes qu'il souhaite photographier, filmer ou interviewer.

Pour les enfants mineurs et les majeurs protégés, il doit obtenir l'accord écrit du représentant légal. Les images des patients sont réalisées sous l'entière responsabilité des professionnels de la presse.

Le CHU de Nantes ne saurait, en aucune façon, être appelé en garantie en cas de litige consécutif à l'utilisation des photographies, films ou interviews.

## Contact presse

Contact presse

Tél. 02.40.08.71.85

Emmanuelle Dubois

Le soir, les week-end, les jours fériés ou en cas d'événement exceptionnel, contactez directement le standard du CHU au 02.40.08.33.33 qui, selon la demande, vous mettra en contact avec le directeur de garde.

<https://www.chu-nantes.fr/presse-autorisation-d-image-2227.kjsp?RH=1210949583682>

---